

CHEZ LA CIMR, PLUS BESOIN D'ÊTRE SALARIÉ POUR PRÉPARER SA RETRAITE

PRÉVOYANCE

CHEZ LA CIMR, PLUS BESOIN D'ÊTRE SALARIÉ POUR PRÉPARER SA RETRAITE

La CIMR, qui a enregistré de bons résultats au titre de l'année 2016, offre dorénavant un régime exceptionnel assurant la pension principale pour une personne exerçant une profession est libérale ou indépendante et qui souhaite préparer sa retraite. **Par M.B.**

La Caisse Interprofessionnelle Marocaine de Retraite (CIMR) promet de faire des heureux parmi ceux qui exercent des professions libérales ou indépendantes. C'est ce qu'a annoncé le Président de la Caisse, Khalid Cheddadi, lors de la présentation des résultats financiers 2016, tout récemment à Casablanca, mettant en avant un nouveau produit destiné aux personnes physiques souhaitant y adhérer à titre individuel, baptisé «Al Moustakbal Individuel». Et de dévoiler qu'il s'adresse aux travailleurs indépendants, aux salariés du secteur privé ou public et aux personnes exerçant une profession libérale.

«Al Moustakbal Group», une solution corporate

Dans ce cadre, M. Cheddadi a fait état d'une population cible d'environ 5 millions de personnes à travers ce nouveau-né, précisant que ce dernier se décline en deux sous-catégories : «Al Moustakbal Individuel» et «Al Moustakbal Groupe», cette dernière étant destinée aux personnes morales (par exemple, les fédérations). Pour simplifier le procédé, la Caisse a adopté un processus intégralement digitalisé, a précisé, pour sa part, Basma Khayat, Directrice Commerciale de la CIMR, expliquant que la personne va pouvoir s'inscrire soit via le site internet soit via une application qui sera disponible dès septembre 2017. Par la suite, vu que cette plateforme sera la principale interface pour interagir avec la



Khalid Cheddadi, Président de la CIMR.

Caisse de retraite, nul besoin de se présenter à une agence pour les signatures d'usage, a-t-elle relevé, en précisant que c'est au travailleur indépendant de définir les modalités de contribution en se décidant sur la base de la pension qu'il souhaite avoir le jour de sa retraite, ou bien sur la base de ses revenus et sur ce qu'il peut finalement verser mensuellement, partant d'un montant minimal de 200 DH par mois.

Le Président de la CIMR a fait savoir que l'année 2016 a constitué un tournant pour la vie et l'avenir de la Caisse, soulignant que l'année dernière, 164.435 personnes

ont bénéficié d'une pension de retraite et que la Caisse a servi 3,78 milliards de DH de pensions, soit une hausse de 4,7% sur un an. Le dirigeant de la CIMR a affirmé que la réserve de prévoyance de la Caisse, au titre de l'année 2016, s'est appréciée de 11,8%, à 44,72 milliards de DH, révélant que celle-ci a été alimentée par l'excédent d'exploitation qui s'est élevé à 4,72 milliards de DH. «L'année écoulée a vu le nombre des salariés affiliés à la CIMR progresser de 3,5% environ, atteignant un effectif global de 615.934, répartis entre actifs cotisants (333.646) et ayants droit (282.288). En parallèle, 625 nouvelles entreprises ont adhéré à la Caisse, au profit de 7.648 affiliés», indique-t-on auprès de la CIMR, ajoutant que le nombre d'actifs cotisants a également progressé

de 4,2% par rapport à 2015, dépassant l'hypothèse retenue pour l'élaboration du bilan actuariel annuel qui fixe l'évolution minimale annuelle du nombre d'actifs à 0,5% pour assurer le maintien de l'équilibre du régime. Le top-management de la CIMR a par ailleurs confié que les produits du patrimoine et plus-values, nets des charges, des pertes et des dotations et reprises sur provisions pour dépréciation de titres, se sont élevés à 3,38 milliards de DH, en progression de 22,5% sur un an, concluant que le portefeuille CIMR est ainsi estimé, au 31 décembre 2016, à 53,49 milliards de DH. ■